

L'allocation à tous de quotas négociables pour conduire la transition énergétique

www.comptecarbone.org

**En France en 2019 – 2020,
un panel de 150 citoyens
tirés au sort travaillent
pendant six mois, au sein
de la Convention citoyenne
pour le climat, pour élaborer
des propositions visant
à conduire la transition
énergétique et à préserver
le climat conformément aux
engagements internationaux
et nationaux répétés du
gouvernement français.**

Quatre mois après le début de ce processus radicalement innovant dans la culture politique française, et après l'audition de nombreux experts, le panel n'a eu aucune occasion de se faire présenter, et a fortiori de débattre, d'une solution systémique pourtant évidente si l'on veut concilier conduite effective de la transition et justice sociale : celle de **l'allocation chaque année à chaque résident sur le territoire d'un même nombre de « points carbone »** correspondant à un droit d'émission de CO₂, enregistrés sur un « compte carbone », ces droits pouvant faire l'objet d'une cession.



Texte : **Pierre Calame** pierre.calame@fph.ch

Illustrations : Anais Deféver anais.defever@gmail.com

Mise en page : Hugo Sorbelli hugo.sorbelli@gmail.com





Pour élucider ce mystère, il faut examiner successivement **cinq points** :

- 1** Pourquoi est-ce une solution évidente et la seule conciliant efficacité et justice sociale ? pp. 7-10
- 2** Si cette mesure est aussi évidente, pourquoi fait-elle l'objet d'une véritable « loi du silence » ? pp. 11-16
- 3** La logique fondamentale des quotas négociables pp. 17-22
- 4** La période de transition et la gestion des échanges avec le monde extérieur pp. 23-27
- 5** Liens entre la présente proposition systémique et les propositions en discussion à la Convention pp. 29-32





1

Pourquoi est-ce
une solution
évidente et la seule
conciliant efficacité
et justice sociale ?

« Ce rationnement peut se représenter comme un gâteau à se partager entre toutes les personnes et toutes les familles. »



1.1. Depuis le sommet de la terre en 1992, les solutions préconisées ont été clairement inefficaces.

Malgré les affirmations répétées de la nécessaire déconnexion entre évolution du produit intérieur brut mondial, PIB, et consommation d'énergie fossile, le lien entre les deux est demeuré total : seules les crises économiques ralentissent la croissance des émissions de gaz à effet de serre.



« Le lien entre [évolution du PIB et consommation d'énergie fossile] est demeuré total »

1.2. Les stratégies fondées sur le renchérissement des prix par la taxation ont globalement toujours échoué mais demeurent le seul remède préconisé par les économistes.

Tout d'abord, cet échec est patent au regard du point précédent : il y a bien eu ici ou là taxation du carbone mais elle n'a pas produit les effets escomptés ; n'étant pas pratiquée à l'échelle mondiale, cette mesure conduit essentiellement à transférer dans d'autres pays les productions énergétivores. Mais, plus encore, partout dans le monde, les tentatives de cette nature se soldent par des révoltes sociales. La « crise des gilets jaunes » en France n'est qu'un exemple parmi d'autres d'une longue série. Et cela parce que ce sont des mesures qui frappent de plein fouet les populations les plus pauvres. C'est une évidence. Le propre de la consommation d'énergie fossile est de participer à tous les aspects de la vie quotidienne, d'être nécessaire à tous quelque soit son revenu.

Cette consommation augmente avec le revenu mais moins vite que le revenu. Qui plus est, dans la population en dessous du revenu médian, les consommations sont assez homogènes justement parce qu'il s'agit de répondre aux besoins de tous : cuisiner, se nourrir, se vêtir, se chauffer, se déplacer. Par contre, plus on s'élève dans l'échelle des revenus et plus la consommation d'énergie est liée à des choix de modes de vie, avec une assez large dispersion des consommations d'une famille à l'autre. La taxation de l'énergie est un impôt à taux régressif : il frappe en pourcentage beaucoup plus les pauvres que les riches. Moyennant quoi, pour rendre

ces mesures socialement acceptables il faut inventer de complexes mécanismes de redistribution avec pour conséquence que l'effet de la taxe est neutralisé pour les populations pauvres et n'est pas assez incitative pour réorienter fortement la consommations des ménages riches.

Que dirait-on de médecins et d'une faculté de médecine qui prescriraient pendant trente ans le même remède inefficace ?



1.3. Appelons un chat un chat : il est indispensable d'organiser le rationnement de l'énergie

Aller à un rythme donné vers la neutralité carbone suppose de fixer année après année un plafond global d'émission, ce plafond diminuant chaque année à un rythme correspondant à l'objectif fixé. A l'heure actuelle, c'est une réduction de 6 à 7 % par an qui permettrait d'aller à la neutralité carbone à l'horizon fixé par nos engagements internationaux. Disposer ainsi d'un plafond d'émission, sauf à tricher en permanence comme on le fait depuis trente ans en ne le respectant pas, cela s'appelle en bon français du rationnement. Il faut dire comment cette quantité est répartie entre tous. Le rationnement d'énergie c'est véritablement l'éléphant dans la pièce : tout le monde le sait et chacun fait semblant de ne pas le voir comme si rationnement était un gros mot. Ce rejet est d'autant plus frappant pour l'énergie que l'idée est évidente et s'impose chaque fois qu'il s'agit de protéger une ressource rare : qui conteste la nécessité, pour protéger la ressource halieutique face à des capacités techniques sans cesse croissantes, d'allouer des quotas de pêche, total autorisé de capture accordé à un pays ou à un pêcheur pour une période d'un an ?



1.4. Ce rationnement peut se représenter comme un gâteau à se partager entre toutes les personnes et toutes les familles.

Pourquoi exclure de ce partage les entreprises et les administrations ? Tout simplement parce que les unes et les autres au bout du compte travaillent au service des citoyens, les unes pour leur fournir biens et services, les autres pour assurer la gestion de la société. Ce qui se retrouve dans les dépenses des ménages réparti entre achats d'un côté, taxes et impôts divers de l'autre. Entreprises et administrations ne sont donc que des intermédiaires, la consommation finale étant celle des ménages.



1.5. Dans la responsabilité de la France vis-à-vis du climat, ce ne sont pas les émissions sur le sol français qu'il faut prendre en compte mais ce que l'on appelle « l'empreinte écologique »

C'est l'ensemble des émissions résultant du mode de vie des Français, qu'il s'agisse de consommation directe d'énergie, comme dans les déplacements ou le chauffage, de la consommation indirecte d'énergie à travers la consommation de biens et de services produits sur le sol français, ou qu'il s'agisse enfin de la consommation de biens et services importés. C'est cette troisième catégorie qui est qualifiée « d'énergie grise » : une énergie fossile consommée du fait de notre mode de vie mais rendue pratiquement invisible puisque sa valeur est confondue avec les autres éléments de valeur dans le prix des biens et services que l'on achète et que sa production n'émet aucun gaz à effet de serre sur le sol français.



« Depuis 1990, on estime que les émissions sur le sol français ont été réduites de 20% mais que pendant ce temps la quantité d'énergie grise consommée a doublé. »

Or cette distinction est fondamentale. D'après les évaluations de juin 2019 du Haut Conseil au Climat, les émissions totales de gaz à effet de serre liées au mode de vie des Français représentent 11 tonnes par an dont 4,4 d'énergie grise. Celle-ci est donc tout sauf un détail. D'autant plus que plus on externalise les productions à forte consommation d'énergie plus la part de l'énergie

grise augmente. Ainsi, depuis 1990, on estime que les émissions sur le sol français ont été réduites de 20% mais que pendant ce temps la quantité d'énergie grise consommée a doublé. Toute politique de neutralité carbone réduite aux émissions sur le sol français serait donc parfaitement hypocrite. Le rationnement doit porter sur la totalité des émissions énergie grise comprise.



1.6. Dès lors qu'il y a rationnement, la question posée est de savoir selon quelle règle on répartit entre tous un gâteau dont la taille est appelée à se réduire de 7 % par an.

Comme pour l'alimentation pendant la guerre, la répartition « au plus offrant », par le prix que chacun est en mesure de mettre, est la plus catastrophique. L'énergie fossile est, comme l'alimentation pendant la guerre, devenue « un bien de première nécessité ». En outre, son rationnement ne vient pas des limites des capacités de production mais des capacités d'absorption de la planète et de la nécessité d'éviter un réchauffement catastrophique, c'est-à-dire de quelque chose qui par essence concerne tout le monde et appartient à tous. C'est tellement vrai que la première question de justice climatique s'est trouvée posée par les puits de carbone. On sait, pour reprendre l'expression de Michel Rocard, que si avec nos émissions de gaz à effet de serre la planète n'est pas encore devenue une poêle à frire, c'est grâce au rôle régulateur des « puits de carbone » essentiellement les océans, accessoirement les grandes steppes et les grandes forêts, qui absorbent encore aujourd'hui les 3/4 des émissions. Allouer par le biais du prix les droits d'émettre aux pays les plus riches et à l'intérieur des pays les plus riches aux populations les plus riches, revient à leur accorder la propriété des océans et des grandes forêts ! Ce qui soit disant passant explique pourquoi un pays comme le Brésil revendique hautement la propriété de l'Amazonie et du droit d'en faire ce qu'il en veut. Il ne voit pas de raison que les riches des pays riches soient sans contrepartie les bénéficiaires de l'aide de la nature.

C'est donc la répartition égale des parts du gâteau, avec possibilité pour ceux qui sont capables de frugalité de revendre une partie de leur part aux gourmands qui est le seul dispositif à la fois efficace et juste.



Si cette mesure est aussi évidente, pourquoi fait-elle l'objet d'une véritable « loi du silence » ?

Cette idée n'est pas nouvelle, ne sort pas subitement d'un cerveau fertile. Elle a été mise sur la table avant même le Sommet de la Terre de 1992, notamment par des écologistes indiens. Elle a même affleuré en Grande-Bretagne dans le débat national lorsque David Miliband était ministre de l'environnement du Royaume Uni, en 2006-2007. Puis elle a été à chaque fois cachée et jetée dans les oubliettes. Comment l'expliquer ? On peut avancer cinq raisons qui se renforcent mutuellement.

2.1. Les dirigeants politiques sont schizophrènes et n'entendent pas sacrifier, au nom du bien commun, la croissance économique à court terme dont dépend leur survie politique et leur réélection.

Pour être extrême, le cas de Donald Trump n'est pas une exception : seule une dégradation de l'économie américaine avant novembre 2020 peut menacer sa réélection.

2009 a été la véritable épreuve de vérité. Les dirigeants politiques de toute la planète ont été en état de panique après la crise financière mondiale déclenchée par les subprimes. C'est ainsi que cette année là se sont succédé à deux mois d'intervalle le G20 et la COP de Copenhague. Les mêmes dirigeants politiques, à deux mois d'intervalle, se sont réunis au sein du G20, en Australie, pour débattre des moyens de relancer la consommation et éviter que la crise financière ne se transforme en une crise sociale et à Copenhague pour débattre des moyens de réduire la consommation pour protéger le climat...



« Une définition des quotas et leur réduction année par année condamnerait [les dirigeants] à l'efficacité. »

Les conclusions en ont été évidentes : schizophrénie à tous les étages, les dirigeants tenant des discours radicalement opposés à deux mois de distance ; et surtout finalement priorité à la relance de la croissance, notamment en ouvrant toutes les portes du crédit par les grandes banques centrales (Réserve Fédérale Américaine, Banque Centrale Chinoise, Banque Centrale Européenne). Ne sachant pas concevoir les outils économiques qui concilient les deux, en développant un autre modèle économique, les dirigeants, à l'unanimité sacrifient le long terme de notre avenir commun à l'impératif à court terme de leur propre survie politique. Or une définition des quotas et leur réduction année par année les condamnerait à l'efficacité. On comprend qu'ils n'en veulent pas.



2.2. Les exigences de préservation du climat se heurtent implicitement au modèle occidental du progrès, qui est linéaire.

La plupart des sociétés ont pensé leur histoire en terme de cycles historiques, qu'il s'agisse du cycle de vie et de mort des dynasties (idée très présente dans l'histoire musulmane - Ibn Khadoum -, dans l'histoire chinoise ou dans l'histoire théologique juive). Très souvent les références ont été plus celles d'un passé idéalisé, dont il faudrait retrouver l'âge d'or que celles des « lendemains qui chantent ». C'est la rupture majeure introduite par l'Occident avec le Siècle des Lumières, un « tableau du progrès humain » pour reprendre le titre du livre du philosophe et mathématicien Condorcet. C'est la double promesse de la science et de l'économie de libérer l'humanité de ses fatalités, la rareté, la maladie, l'épuisement des ressources qui ont été à l'origine de la chute de la plupart des grands empires.

Cette vision linéaire, d'autant plus puissante qu'elle est renvoyée dans l'impensé, qu'elle forme pourrait-on dire notre inconscient collectif, exclut aussi bien l'idée de cycles d'éternels recommencements que l'idée d'un développement « en spirale » selon lequel l'humanité repasserait plusieurs fois par les mêmes types de défis mais en disposant chaque fois de moyens nouveaux de les relever. Cet implicite de l'imaginaire occidental se voit très bien autour des débats sur l'agriculture biologique. Il s'agit aujourd'hui d'une agriculture savante qui implique une très bonne connaissance des flux d'échange de matières et du fonctionnement des écosystèmes mais pendant plusieurs décennies ses détracteurs l'ont qualifiée de « retour à la bougie », argument imparable pour l'assimiler à l'obscurantisme et au refus du « progrès ». L'expression parle d'elle-même.

Nous devons inventer aujourd'hui d'urgence un modèle de développement et un mode de vie permettant d'assurer le bien être de tous dans le respect des limites de la planète. Or c'est exactement le défi majeur des sociétés avant la révolution industrielle. Simplement, l'équilibre entre cette recherche de bien être et la limite des écosystèmes s'exprimait il y a trois siècles à l'échelle locale ou nationale, celle d'une famille, d'une exploitation agricole, d'un terroir ou à la rigueur d'un pays alors qu'elle s'exprime aujourd'hui au niveau de la planète.

De manière significative, jusqu'au Siècle des Lumières on ne parlait pas d'économie mais d'œconomie, manifestant par là l'étymologie du terme : les règles, « nomoi » de gestion du foyer et de l'espace domestique ou notre espace commun, « oïkos ». C'est pourquoi je parle

à propos de notre nouveau modèle économique de « grand retour en avant » de l'économie à l'œconomie : les défis de nos sociétés sont de même nature que ceux qui ont précédé l'époque industrielle, mais doivent être relevés évidemment à une autre échelle et avec d'autres méthodes.



2.3. Le rationnement, a fortiori quand il s'applique à l'énergie, apparaît comme une véritable insulte à l'imaginaire occidental.

Dans l'œconomie d'avant la révolution industrielle, les facteurs limitants majeurs étaient les sols et leur fertilité d'un côté, l'énergie de l'autre. Le remplacement du travail humain par l'énergie fossile, du bois de feu par le charbon, est la signature même de l'entrée dans l'âge industriel. La deuxième étape, un siècle plus tard, a été le remplacement d'une fertilité des sols qu'il fallait péniblement entretenir par des apports chimiques. C'est le double moment où une économie, jusque là circulaire par nécessité, devient une économie linéaire où l'on a d'un côté des apports d'énergie (indispensables y compris pour les produits chimiques nécessaires à la fertilité des sols) et de l'autre le rejet des déchets.

L'énergie fossile a été totalement associée à l'idée d'abondance. Or l'idée de rationnement a en France une connotation très négative. Il rappelle le souvenir de la guerre et de la défaite (l'historien Jean-Baptiste Fressoz rappelle qu'au Royaume Uni le rationnement n'a pas la même connotation négative : il est certes associé à la guerre mais aussi à la capacité de résistance du peuple anglais face aux nazis, connotation éminemment positive).



2.4. La présumée science économique est en réalité une idéologie dont plusieurs axiomes rendent nos problèmes actuels insolubles.

Que la science économique soit avant tout une idéologie est facile à démontrer. En deux siècles et demi, la nature n'a pas changé mais les sciences de la nature, elles, ont connu plusieurs révolutions bouleversant notre compréhension du monde. A l'opposé, pendant la même période le monde, l'économie réelle et la société ont changé de tout au tout (pensons simplement au monde dans lequel vivait Adam Smith en 1776 quand il publie son livre fameux « La richesse des nations » jetant les bases de la science économique). Et, pourtant, les axiomes fondateurs de la science économique sont demeurées inchangées. Cherchez l'erreur.

Deux axiomes sont au cœur de la crise actuelle et expliquent la « loi du silence » qui s'oppose à l'évidente solution des quanta négociables.

Le premier axiome est celui de la monnaie. L'économie

est fondée sur l'établissement du prix d'échange des différents biens et services et ces prix d'échange sont réglés, sur un territoire donné, par une monnaie unique. On postule, de manière évidemment erronée, comme l'illustre l'exemple simple de la nutrition qui fait que le corps a besoin d'éléments de nature très différente, (vitamines, sels minéraux, protéines, lipides, etc..) qui ne sont pas substituables l'un à l'autre, qu'en économie tout est substituable à tout et que, les choix économiques étant rationnels ils se modifieront d'eux mêmes en fonction de l'évolution du prix des différents facteurs. D'où l'idée d'une monnaie unique servant à tous les échanges. Dès lors et selon cet axiome, c'est seulement le renchérissement le prix d'énergie, d'une énergie payée en euros au même titre que le travail humain, qui va pousser les gens à modifier leur consommation en achetant plus de travail humain et moins d'énergie.

Ce faisant, on a d'abord oublié que l'idée d'une monnaie unique n'est pas venue des économistes mais... du renforcement du pouvoir des souverains qui, à la fin du Moyen Age, ont tout fait pour éliminer la pluralité des monnaies qui existaient alors pour faciliter les échanges, émises par des abbayes ou des pouvoirs féodaux. Ce faisant, leur but était non d'assurer le bien être de tous mais, de s'approprier toutes les ressources tirées du seigneurage, la rente tirée de l'émission de monnaies.



« L'idée d'une monnaie unique n'est pas venue des économistes mais... du renforcement du pouvoir des souverains »

Or, il est une règle fondamentale dans l'histoire des idées : une idée dont on a oublié l'origine devient un dogme intangible. C'est ce qui s'est passé pour la monnaie. Aujourd'hui, le moteur économique ressemble à une voiture qui aurait une seule et même pédale pour le frein et l'accélérateur : le meilleur moyen d'aller dans le mur. Tant que l'on ne met pas en cause cette idée que tout se réduit à un prix et à une monnaie, on est incapable de concevoir un système qui permette de réduire de façon de plus en plus radicale la consommation d'énergie fossile et en même temps de développer tous les biens et services qui dépendent de la créativité et du travail humain. Et c'est bien cela qui explique la schizophrénie des dirigeants en 2009. Au lieu de concilier les impératifs de la cohésion sociale et de la protection du climat, ils mettent en avant successivement l'un ou l'autre et de manière contradictoire au gré des négociations internationales.



« DIG ON FOR VICTORY », Écosse, Peter Fraser, 1939-1946



2.5. Le principe des quotas a été compromis dans l'esprit du public et des experts par les dérives du « marché du carbone » européen.

L'idée d'un marché international du carbone a moins été portée par des écologistes que par des chantres du libéralisme. Elle a été il y a trente ans introduite par des économistes américains. Elle consiste à dire : certes il faut que les grandes entreprises, grandes émettrices de gaz à effet de serre fassent des efforts, mais au lieu de leur demander de transformer leur système de production, ce qui peut être très coûteux, pourquoi ne pas leur offrir de faire les mêmes économies en allant planter des arbres en Afrique ? On aura la même réduction mais pour un coût bien moindre pour l'entreprise. Cette logique séduisante sur le papier a eu plusieurs effets cumulés qui ont conduit à décrédibiliser l'idée même de vente de crédits carbone.

Tout d'abord, en définissant ces crédits pour les grandes entreprises, et en leur permettant d'externaliser la solution en la reportant sur des pays les plus pauvres, on a accredité l'idée a créé l'image d'un « droit à polluer », de nature à hérisser le poil de tous les écologistes.

C'était en effet assimilable à la démarche qui consiste pour l'Europe à expédier ses déchets en Chine puis en Afrique ou en Malaisie, en jouant sur la pauvreté de la population pour rendre plus acceptables ces cadeaux empoisonnés.

Deuxième facteur, le système réservé aux grandes entreprises et incluant cette possibilité d'assumer ses devoirs en les reportant sur l'extérieur rendait faciles les manipulations, ce qui a vite débouché sur des magouilles.

Troisième facteur, en fixant ces crédits carbone, les différents pays avaient surtout en tête de ne pas pénaliser leurs propres entreprises. Les crédits alloués ont été tellement élevés que leur prix d'échange est tombé à un niveau ridiculement bas.

Ces facteurs conjugués permettent aux détracteurs d'un système de quotas négociables généralisés de le décrédibiliser d'entrée de jeu en disant « regardez ce que ça donne et pourtant c'était appliqué à quelques grandes entreprises seulement » ce qui constitue comme on vient de le voir une erreur totale de raisonnement.



« le moteur économique ressemble à une voiture qui aurait une seule et même pédale pour le frein et l'accélérateur : le meilleur moyen d'aller dans le mur. »



3

La logique fondamentale des quotas négociables

Derrière son apparente simplicité, le dispositif comporte un certain nombre de subtilités. La description qui suit donnera une vision plus concrète de la manière de le mettre en œuvre, mais aussi des choix qui seront à faire dans le cadre de la délibération démocratique.

3.1. Les points carbone ne sont pas une monnaie dans leur attribution mais le sont quand on les échange.

Prenez un exemple pour se faire comprendre, celui d'un diabétique qui n'a le droit de consommer que tant de grammes de sucre par jour. Il y a le sucre, apparent, le morceau de sucre que l'on met dans le café, mais l'essentiel du sucre consommé est dissimulé dans tous les produits que l'on consomme, pâtisseries, boissons, plats industriels, etc.. Notre diabétique peut choisir de consommer ce qu'il veut, mais dans chacun de ses actes d'achat il doit être en mesure d'évaluer « le sucre gris » dissimulé dans tout ce qu'il ingère et déduire à chaque fois de son contingent quotidien. À ce titre, son allocation journalière de sucre, portée sur un « compte sucre », n'est pas une monnaie : il n'achète pas le contenu sucre incorporé dans ce qu'il ingère avec une monnaie différente des euros. Par contre, il a besoin de connaître cette quantité de sucre, bien identifiée par rapport au reste des composants, pour pouvoir à chaque fois la débiter de son compte sucre qui reflète son droit à consommer.

Il en va de même pour les quotas carbone : ce ne sont pas des quantités d'énergie fossile données gratuitement en début d'année à chaque ménage. C'est un compte qui reflète, comme un quota de pêche pour les droits de prise, les droits d'émission et chaque acte de consommation se traduira par un débit sur ce compte.

Par contre, ces droits d'émission sont librement échangeables sur le marché, entre ceux qui, faisant des efforts de frugalité, ne vont pas les utiliser entièrement et ceux qui veulent continuer à utiliser les grosses voitures, l'avion et aller en vacances aux Caraïbes et n'ont pas assez de leur propre quota. À ce titre, l'énergie fossile, en tant qu'unité de compte (la tonne équivalent en pétrole ou la tonne de CO₂), que moyen de paiement (le pétrole est ce qui est le plus utilisé dans le troc du commerce international) et que réserve de valeur, a toutes les caractéristiques d'une monnaie à part entière. Techniquement, disposer d'un quota veut dire disposer d'un porte monnaie électronique, éventuellement le même support que celui avec lequel on paie en euros et voir ce quota réduit à chaque achat en débitant la quantité d'énergie fossile consommée.

Enfin, au fur et à mesure du temps, le prix d'achat en euro de points de carbone évolue. On peut à ce titre parler de l'évolution du taux de change entre des monnaies, monnaie carbone d'un côté et monnaie euro de l'autre.

3.2. Les ménages reçoivent des allocations annuelles, les administrations des entreprises reçoivent simplement des dotations de départ pour permettre au système de fonctionner.

Supposons qu'on démarre un tel système le 1er janvier. Pour acheter l'énergie dont elles ont besoin pour fonctionner, entreprises et administrations ne disposent pas de crédits carbone. Elles n'en obtiendront qu'au moment où elles vendront leurs biens et services – pour les entreprises – ou encaisseront les impôts – pour les administrations – de la part des ménages qui eux ont reçu des points carbone. Il faut donc commencer par allouer aux entreprises et administration une dotation correspondant aux besoins annuels d'énergie fossile. Mais, contrairement aux allocations ménages, ces dotations ne seront pas renouvelables. Si, faute d'avoir fait des efforts d'efficacité énergétique, les entreprises ne sont plus en mesure de vendre leurs biens et services, jugés par leurs clients trop coûteux en « points carbone », ils n'ont qu'à s'en prendre qu'à eux-mêmes et ce sera justement une puissante incitation à transformer leur système de production.



« Les impôts, taxes et cotisations vont être exprimés dans les deux unités de compte, euros d'un côté, points carbone de l'autre. »

De même, les impôts, taxes et cotisations vont être exprimés dans les deux unités de compte, euros d'un côté, points carbone de l'autre. Pour cela il sera nécessaire à ces administrations ou services publics de faire l'analyse de leur propre empreinte carbone (ce que font déjà quelques collectivités territoriales) et elles seront dorénavant jugées par les électeurs ou les cotisants en prenant en compte cette composante des dépenses publiques et en les prenant en compte d'autant plus vigoureusement que les crédits carbone alloués aux ménages vont diminuer rapidement d'année en année. Isolation thermique et phoniques des bâtiments publics, éclairage public, bitume tartiné sur les routes, flottes de voitures de service seront du jour au lendemain, n'en doutons, pas scrutés à la loupe. Les règles de répartition entre les contribuables des crédits carbone nécessaires doivent être débattus collectivement. Le plus cohérent

avec l'ensemble du système serait des crédits carbone prélevés également sur chacun.



3.3. Ce dispositif suppose pour fonctionner la traçabilité carbone tout le long de la filière de production.

Cela conduira rapidement à des négociations de nature nouvelle. Par exemple qui prend en charge les crédits carbone correspondant au déplacement domicile travail des salariés ? Ce facteur n'est nullement négligeable aujourd'hui dans la mobilité des ménages et la raison d'être de l'existence de plusieurs voitures dans la plupart des foyers. Dès lors qu'il faudra mesurer réellement la quantité de points carbone que cela représente et décider si ces points carbone sont déduits du budget des salariés ou imputés sur des coûts de production carbone de l'entreprise, des formes nouvelles de négociation vont s'instaurer instantanément, par exemple allant vers les transports en commun gratuits, l'aide à la mobilité de tous, l'auto partage, le ramassage collectif, etc..

Les détracteurs des systèmes de quotas balayent souvent l'idée d'un revers de main, sans beaucoup de réflexion, en se bornant à dire que cette traçabilité est impossible et que le système est une gigantesque usine à gaz. Il est facile de montrer que c'est faux, et cela sur la base de deux arguments très simples.

Le premier est que toutes les entreprises ont une comptabilité, savent parfaitement ce qui rentre (moins ce qui sort). Simplement, elle ne s'intéressent pas aujourd'hui à « ce qui n'a pas de prix » ce qui explique notamment que tous les rejets dans l'atmosphère, dans les eaux, dans le sol sont volontairement ignorés. Il suffit d'individualiser dans les comptes le poste « énergie fossile » et transmettre cette information tout le long de la chaîne de production pour ainsi cumuler l'empreinte écologique du système.

Deuxième argument : ce mécanisme est exactement le même que celui de la TVA : il était a priori bien plus difficile de mesurer la valeur ajoutée tout le long du système de production que l'achat et la consommation d'énergie fossile ; mais c'est l'existence même d'un mécanisme de taxe à la valeur ajoutée qui a rendu cette traçabilité « naturelle ». Il se produira exactement le même mécanisme avec les points carbonés.



3.4. Ce mécanisme de traçabilité est d'année en année rendu plus facile par d'autres évolutions en cours.

On peut en citer trois :

- La généralisation de la monnaie électronique à travers les cartes visas et à travers le paiement par téléphone. Est-ce réservé aux plus riches ou au plus sophistiqués

? L'histoire récente montre exactement le contraire. La généralisation du paiement par téléphone s'est faite au départ au Kenya, l'un des pays les plus pauvres de la planète ... tout simplement parce que ce système de paiement a permis de sauter l'étape de l'installation longue et coûteuse d'agences bancaires dans tout le pays. C'est pour les mêmes raisons, que dans beaucoup de pays d'Afrique le téléphone satellite, malgré son coût, s'est imposé, sautant l'étape que nous avons connue en France de l'installation des réseaux téléphoniques.

- Seconde évolution, celle de la comptabilité d'entreprise. Indépendamment du problème précis de la gestion du climat, un vaste mouvement s'amorce pour exiger que la comptabilité des entreprises ne vise pas seulement, comme c'est implicitement le cas aujourd'hui, l'intégrité du capital financier mais aussi l'intégrité du capital humain et du capital naturel. L'individualisation des dépenses en énergie fossile des entreprises s'inscrit donc « dans le sens de l'histoire ». À l'échelle internationale, les obligations faites aux entreprises dominantes, dites « donneuses d'ordre », de surveiller les pratiques de leurs fournisseurs et sous traitants, va dans le même sens. Cette tendance a été matérialisée en 2017 en France par la « loi sur l'obligation de vigilance »



« Carrefour a prévu en 2019 de recourir à des block chains pour assurer la traçabilité du mode de production de ce qui était vendu sur le vocable de "poulet fermier" »

- Enfin, la nouvelle technologie des « block chains » connue surtout du grand public par la création d'une monnaie virtuelle le Bitcoin, crée les conditions techniques d'une maîtrise de l'information sur les systèmes de production tout le long de la chaîne. Aujourd'hui coûteux en énergie, ce système technique semble évoluer vers une nouvelle génération. À titre indicatif, Carrefour a prévu en 2019 (je n'ai pas suivi l'information depuis) de recourir à des block chains pour assurer la traçabilité du mode de production de ce qui était vendu sur le vocable de « poulet fermier ». On est loin de productions très sophistiquées.

« C'est quand la mer se retire que l'on voit les baigneurs qui nageaient nus »
Warren Buffett



3.5. L'effet redistributif au profit des plus pauvres est assuré

On a beaucoup dit, à juste titre, qu'aujourd'hui les familles les plus pauvres sont celles dont l'efficacité énergétique est la plus faible : dans les pays en développement, cela se traduit par exemple par des modes de cuisson de la nourriture peu efficaces en énergie et cela se prolonge chez nous par des logements mal isolés, ou par la dépendance pour des trajets domicile travail à l'égard de vieilles voitures disposant d'un moteur dont l'efficacité est bien loin de celle des plus modernes.

Vont-ils alors être les premières « victimes » de ces quotas négociables, leur faible efficacité énergétique les plaçant vite au dessus des quotas, sinon aujourd'hui, du moins dans trois ou quatre ans quand les quotas se seront progressivement réduits, alors que les riches eux disposeraient à la fois des latitudes dans un choix des modes de vie et des moyens financiers d'investissement dans l'efficacité énergétique qui les mettraient rapidement à l'abri de cette réduction ?

Tous les chiffres montrent que cet argument est faux. Que le « rendement » de leurs dépenses énergétiques soit mauvais n'empêche pas les pauvres de bien moins consommer l'énergie que les riches. Le coût de l'énergie se traduit chez eux par la précarité énergétique : un poids croissant du budget énergie dans le budget total et surtout une réduction des dépenses de chauffage, y compris au détriment de la santé. Malgré leur faible efficacité énergétique, ils seront au contraire les premiers bénéficiaires du système, y compris pour que les points carbone qu'ils mettront en vente servent justement à améliorer leur propre efficacité énergétique. L'intérêt sera évident pour eux car la vente de ces points se traduira par une augmentation du revenu des ménages.



3.6. La question des investissements et des emprunts se pose dans les mêmes termes que pour les investissements et emprunts monétaires.

Ici, il s'agira d'évaluer le coût en points carbone de l'investissement et la capacité de l'emprunteur à les rembourser sur une période de temps cohérente avec la durée de vie de l'investissement ou de l'équipement. Ce qui se traduit d'ailleurs pour les entreprises par des règles de durée d'amortissement en fonction de la nature de l'équipement.

Parlant des crises financières, le célèbre investisseur américain Warren Buffett a une jolie expression : « c'est quand la mer se retire que l'on voit les baigneurs qui nageaient nus ». En d'autres termes c'est quand une crise arrive que l'on voit ceux qui n'ont pas su prévoir ou

couvrir correctement leurs risques. On peut utiliser la même formule pour parler des investissements qui, dans le nouveau système, iront massivement à l'efficacité énergétique puisque la réduction des quotas est parfaitement connue sur dix ans, permettant à chacun un calcul économique précis.

Prenons l'exemple des dispositifs de bonus malus pour l'achat de véhicules présumés plus économes. On peut aujourd'hui faire deux observations à leur égard. Tout d'abord le marché en expansion, le plus juteux pour les constructeurs, est celui des SUV. Parfait exemple de l'effet rebond : on améliore l'efficacité des moteurs non pas pour économiser de l'énergie mais pour permettre à des véhicules plus puissants et plus lourds d'être mis sur le marché. Deuxièmement, le discours sur le bonus malus porte sur la consommation de carburant au kilomètre mais occulte soigneusement la question pourtant décisive du coût énergétique de la production de voitures neuves. Or, d'après des chiffres déjà un peu anciens, cette production équivaut au moins à 30 000 kilomètres d'économie de carburant. En étant obligé de faire l'évaluation en points carbone de cet investissement, la mer des arguments publicitaires se retire et on voit effectivement les arguments qui se baignent nus. Même chose pour les voitures électriques. On dispose d'analyses très détaillées sur les voitures électriques tout le long du cycle de vie. Tout d'abord, c'est une évidence, là où l'électricité est produite par des centrales à charbon au fioul et au gaz, le coût en points carbone du carburant n'est pas différent d'un moteur thermique. Mais même dans l'hypothèse d'une électricité renouvelable ou nucléaire, le coût de production des batteries est lui aussi soigneusement occulté. L'introduction des quotas négociables équivaut à une gigantesque opération « vérité des prix ».



« Le discours sur le bonus malus porte sur la consommation de carburant au kilomètre mais occulte soigneusement la question pourtant décisive du coût énergétique de la production de voitures neuves. »



3.7. Le système donne une rentabilité importante aux investissements énergétiques

La prévisibilité de la décroissance des quotas va donner une prévisibilité nouvelle et fondamentale aux investissements dans l'efficacité énergétique. Prenons l'exemple du logement. Il y a plus de vingt ans que l'on tient en France exactement le même discours : le parc de logements anciens est une véritable passoire, il faudrait pouvoir rénover 500 000, 700 000, 1 million de logements par an pour « boucher ces trous ». Et l'on constate à la fin de chaque période que les réalisations ont été bien inférieures aux objectifs que l'on s'était fixé. Pourquoi ? Parce que, comme l'ont montré les études, dans le système actuel les investissements dans l'efficacité énergétique ont un très long temps de retour, souvent supérieur à 50 ans parce que le coût réel de l'énergie est aujourd'hui trop faible en France. Pour les mêmes raisons, des études ont montré que l'investissement en matière d'économie d'énergie ne valorise pas un logement lors de sa revente. Or le logement constitue comme on le sait 80 % du patrimoine de la plupart des Français.

Aujourd'hui, le problème majeur de la transition énergétique n'est pas celui de l'argent disponible – en 2019, 20 000 milliards d'euros dans le monde faisaient l'objet de placements à taux d'intérêt négatif ! – mais bel et bien l'existence de projets ayant une rentabilité suffisante. La situation change du tout au tout avec un système de quotas qui se réduira d'année en année et qui donne une parfaite prévisibilité à la rentabilité des investissements qui seront faits, chiffrés d'un côté en argent et de l'autre en points carbone. La rentabilité des investissements permettra de déterminer la capacité

des ménages à rembourser en x années les points carbone investis.

L'investissement prenant en compte les points carbone nécessaires et venant abonder le compte carbone donnera automatiquement une nouvelle vocation aux banques. Elles auront à évaluer la rentabilité « carbone » de leurs prêts et la capacité de l'emprunteur à rembourser, par prélèvements réguliers sur son compte carbone, exactement dans les mêmes termes de leur évaluation purement financière aujourd'hui. On sait qu'à l'heure actuelle le discours « on dépense plus que prévu aujourd'hui mais c'est pour mieux économiser demain » est un discours cosmétique masquant l'incapacité à réduire nos consommations d'énergie. Avec le système des points carbone ce sera tout à fait différent en raison de la rentabilité avérée des investissements et parce que les banques verront leur responsabilité engagée en l'absence de défaut de remboursement, exactement dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. Elles auront simplement à former leur personnel, avec l'aide de l'ADEME pour apprendre à évaluer la solidité des projets, les recettes ou réductions de dépense qu'ils induiront et la capacité de remboursement des emprunteurs. Depuis longtemps on parle de « tiers acteurs » qui pourraient prendre en charge le coût des travaux et se rembourseraient sur la réduction de la facture de chauffage mais cela ne marche pas parce que le temps de retour des investissements est trop long et parce qu'il est psychologiquement difficile d'admettre de payer « du fait d'une réduction des dépenses ». Avec un système de points carbone on verra effectivement ce genre de dispositif, d'un part parce que les investissements s'avèreront hautement rentables, ensuite parce que la rémunération du tiers acteur se fera sur les recettes encaissées grâce à la vente des excédents de quota.



4

La période de transition et la gestion des échanges avec le monde extérieur

Le système des quotas négociables est d'autant plus simple à mettre en œuvre qu'il est universel. Il ne le sera pas dans un premier temps. Il faudra donc concevoir la gestion des échanges entre la France et les territoires qui ne pratiquent pas le système des quotas négociables pour que les conditions de concurrence soient équitables. S'il suffisait d'aller acheter à l'étranger pour ne pas se faire débiter des points carbone, le système s'effondrerait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle toute expérimentation d'un système d'allocation universelle sur un petit territoire est d'avance vouée à l'échec : chacun va acheter sur le territoire voisin. C'est cette gestion dont nous allons maintenant présenter les principes, après deux remarques préalables sur les chances d'extension du système.

4.1. Le débat sur l'extension du système à l'échelle européenne pourrait s'engager rapidement. La Convention citoyenne sur le climat en France peut en être le détonateur.

Les échanges de la France avec l'extérieur représentent une part importante et chaque année croissante de nos consommations et de l'activité de nos entreprises mais l'essentiel de ces échanges se fait avec les autres pays européens. Le marché européen étant unifié, il n'y a pas de « membrane » aux frontières, de filtre à travers lequel passent ces échanges, permettant d'en saisir le contenu. L'instauration d'un système de quotas négociables au niveau français, sans extension au niveau européen, ajouterait donc une difficulté. Or, la Convention citoyenne française arrive à point nommé. La nouvelle mandature européenne – renouvellement du Parlement Européen et de la Commission au cours de l'année 2019 – s'est fixé deux priorités : l'organisation d'une Conférence sur le futur de l'Europe, associant au mieux les citoyens ; un « Nouveau pacte vert » (green new deal) faisant de l'Europe une région pilote dans la conception et la conduite de la transition vers des sociétés durables. Le lien entre ces deux priorités est évident. La Conférence devra aborder la transformation du modèle économique et les modalités de mise en œuvre du Nouveau pacte vert. C'est précisément l'objet des quotas négociables. Si une proposition forte et claire sort de la Convention citoyenne française, il ne fait aucun doute qu'elle pèsera lourd dans les débats prochains au niveau européen.



« La nouvelle mandature européenne s'est fixé comme priorité un "Nouveau pacte vert" faisant de l'Europe une région pilote dans la conception et la conduite de la transition vers des sociétés durables. »



4.2. Une généralisation au moins partielle du système des quotas négociables ne relève pas de la science fiction.

Depuis l'élection de Donald Trump et les coups de boutoir répétés qu'il donne au système multilatéral, à commencer par son retrait de l'accord de Paris sur le climat, le moment paraît particulièrement mal choisi pour rêver d'une extension universelle du système. Mais peut-être est-il meilleur qu'il n'en a l'air. Les enjeux mondiaux sont aujourd'hui tellement interdépendants que les replis nationalistes peuvent aussi être interprétés comme le renoncement d'un cheval au moment où il va devoir sauter l'obstacle. Trois processus d'unification sont en effet à l'œuvre. Quoique peu connus du grand public, ils apportent de l'eau à notre moulin : l'unification des normes comptables ; la multiplication des négociations portant sur les normes ; le développement des études de filières.

- L'unification des normes comptables : les normes comptables sont d'ores et déjà mondiales avec l'adoption générale des IFRS (International Financial Reporting Standards). D'origine américaine, elles privilégient une approche financière et l'évaluation des entreprises « à la valeur du marché ». Mais, du fait même de cette unification, l'introduction d'une comptabilité des consommations carbone peut rapidement se généraliser.

- Des négociations portant sur les normes : depuis une décennie, les négociations bilatérales et multilatérales visant à libéraliser le commerce n'ont plus porté sur l'abaissement des droits de douane, ceux-ci étant déjà faibles (avant que Donald Trump n'engage une guerre commerciale en brandissant le rétablissement des droits de douane comme une arme absolue...). L'obstacle majeur au commerce international est aujourd'hui la pluralité des normes. Chacun, dans les négociations, cherche à utiliser le rapport de force à son profit en faisant prévaloir ses propres normes pour faciliter ses propres exportations. Au moment où la négociation d'un traité transatlantique de commerce (TTIP) battait son plein, c'est le risque de s'aligner sur les normes les plus laxistes au plan environnemental ou au plan de la santé qui a suscité l'inquiétude légitime de la société civile européenne. Mais l'habitude prise de négocier non sur les droits de douane mais sur l'unification des normes peut faciliter l'obligation universelle d'afficher le « contenu carbone » tout au long de la filière de production et de distribution des biens et services.

- La généralisation des études de filières : la montée en puissance des réflexions sur l'investissement

socialement responsable a suscité depuis une bonne dizaine d'années de nombreuses études des impacts sociaux et environnementaux des filières de production. Ces études de filières permettent de mettre des chiffres de plus en plus précis sur leur « contenu carbone ». On n'en est pas encore à l'obligation de traçabilité de ce contenu tout au long de la filière mais on s'en rapproche progressivement.



4.3. Il est indispensable de prendre en compte le contenu carbone de ce qui est acheté à l'étranger.

Ne pas le faire ferait instantanément s'effondrer le système. Comment procéder ? Il s'agit de débiter le compte carbone de l'entreprise ou du particulier qui achète le bien ou le service. Dans les échanges intra-européens, il y aura quelques dérives comparables à ce qui existe déjà aujourd'hui, en allant faire le plein de carburant ou acheter une bouteille d'alcool ou des paquets de cigarettes de l'autre côté de la frontière si les prix sont plus bas. Mais, dans leur grosse majorité, les achats se font soit par l'intermédiaire d'un distributeur français, soit par carte bancaire, soit par paiement internet. Dans ces trois cas, l'achat impliquera le débit des points correspondants sur le compte carbone. Prenons quatre exemples : l'achat d'une voiture ; la vidéo à la demande ; l'usage de Google ; un achat sur Amazon.



« Aller acheter avec des liquidités une voiture à l'étranger serait rapidement repéré. »

Aller acheter avec des liquidités une voiture à l'étranger serait rapidement repéré. La difficulté est moins de débiter des points carbone sur le compte de l'acheteur que d'évaluer la quantité de points carbone à débiter car le fabricant et le vendeur étrangers ne sont pas tenus d'établir la traçabilité carbone tout le long du processus de production. Dans ce cas, on dispose avec l'ADEME de registres nationaux qui donnent la fourchette de contenu carbone des différents grands produits industriels. Il suffit alors de décider qu'en l'absence de traçabilité on adopte la valeur haute de la fourchette. C'est la logique du ticket d'autoroute perdu : quand on ne peut pas le présenter, on est facturé sur le trajet le plus long.

La vidéo à la demande. Des études récentes ont montré que le coût énergétique global de la vidéo à la demande était égal à l'ensemble des dépenses énergétiques d'un

pays comme l'Espagne : l'économie dite dématérialisée est en réalité le fruit d'activités très consommatrices en énergie. Dans ce cas le calcul total du contenu carbone du service est facile à évaluer comme il est facile d'imposer à Netflix de le déclarer, induisant un débit des points carbone au moment de la facture.

L'usage de Google. Le fonctionnement de Google repose sur le développement de grandes fermes d'ordinateurs, elles aussi très consommatrices en énergie. La gratuité apparente du service Google – c'est-à-dire la cession à Google de nos données personnelles en échange du service rendu – n'empêche nullement de mesurer le contenu carbone de ses services et de le débiter.

Amazon et le développement du commerce électronique. Le paiement se fait par carte et il est facile d'imposer aux fournisseurs la déclaration du contenu carbone du bien vendu, en appliquant, en l'absence d'informations fiables, le même principe de fourchette supérieure que pour une voiture.



4.4. Le contenu carbone débité sur les produits et services importés est une norme et non une taxe.

La différence entre une taxe et une norme est ici essentielle. L'obligation de déclarer le contenu carbone d'un bien importé n'en renchérit pas la valeur. Le débit des points carbone correspondant à ce contenu a uniquement pour effet de mettre à égalité de conditions de concurrence les fournisseurs nationaux et les fournisseurs étrangers, ce qui est le fondement des accords internationaux de libre échange. Si c'était une taxe le système ne serait pas compatible avec les règles actuelles de l'OMC et nécessiterait donc une négociation internationale à la durée et aux résultats incertains. Au contraire la norme d'affichage du contenu carbone est compatible avec l'OMC.

Les produits importés sont d'ores et déjà soumis aux normes européennes. Ces normes portent à la fois sur le contenu du produit, sur ses conditions de production et sur les obligations d'affichage. Aux Etats Unis, de grandes batailles ont été livrées autour de l'imposition ou non de l'affichage de la présence d'OGM dans les produits alimentaires. Plus récemment, en France, associations de consommateurs et industries se sont empoignées sur l'obligation d'afficher clairement les qualités nutritives des produits alimentaires ou le caractère réparable ou non des produits industriels.

Finalement, la seule différence entre les biens et services acquis à l'étranger et les biens acquis en France est que dans le premier cas les points carbone débités sur le compte de l'acheteur ne viennent pas alimenter un crédit carbone du fournisseur puisqu'il n'en a pas besoin.

« Il est indispensable de prendre en compte le contenu carbone de ce qui est acheté à l'étranger. »



4.5. Il faut restituer aux producteurs français les points carbone associés aux biens et services vendus à l'étranger.

C'est la question symétrique de la question précédente. Pour produire sur le sol national, les entreprises auront dû disposer des points carbone nécessaires à l'achat de l'énergie fossile utilisée pour les produire. Sur le marché national, cet apport de points carbone vient des clients. Lorsqu'un bien et service est vendu à l'étranger, en l'absence d'un système similaire, le fournisseur ne pourra pas obtenir ces points carbone de la part du client. C'est alors la déclaration de vente à l'étranger qui permettra à une Agence carbone nationale de redonner un crédit carbone équivalent à celui qui a été incorporé dans le bien vendu. En résumé, dans le cas d'une vente sur le territoire national, vente d'un produit ou service et acquisition des crédits carbone ne font qu'un ; dans le cas d'une vente à l'étranger cela provient de deux sources différentes.



4.6. Les résidents étrangers achetant des biens et services en France devront pour cela acquérir un compte carbone qui leur sera remboursé à la sortie selon des modalités comparables au remboursement de la TVA.

Dès lors que tout achat en France s'accompagnera d'un débit de points carbone, cela s'applique aussi aux visiteurs étrangers. Ne recevant pas d'allocation carbone annuelle, ils devront lors de leur venue acquérir

ces points carbone moyennant finance, sur une base à fixer, comme la moyenne de la valeur d'échange des points carbone l'année précédente ou tout autre mesure de ce genre. Dans la logique du système ils devront pouvoir se procurer ces crédits à n'importe quel guichet de banque de la même manière que l'on recharge aujourd'hui sa carte Navigo à n'importe quel station de métro. À la sortie du territoire, les points carbone associés aux produits qu'ils emmènent avec eux leur seront remboursés au prix où ils les ont achetés, selon la même procédure que le remboursement actuel de la TVA.



« Ne recevant pas d'allocation carbone annuelle, [les visiteurs étrangers] devront lors de leur venue acquérir ces points carbone moyennant finance. »





5

Liens entre la présente proposition systémique et les propositions en discussion à la Convention

En janvier 2020 les membres de la Convention ont identifié un grand nombre de mesures, réparties en cinq chapitres : se nourrir ; produire et travailler ; consommer ; se loger ; se déplacer. Ces propositions sont elles cohérentes ou contradictoires avec la proposition de quotas négociables ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

5.1. Les quotas négociables sont des obligations systémiques de résultat, les recommandations des obligations sectorielles de moyens.

Les gouvernements, dans le monde entier se sont bien gardés de s'imposer des obligations de résultat. C'est une bonne raison pour eux d'ignorer l'idée de quotas négociables : elle induit une obligation de résultat, engageant leur responsabilité. Ce petit jeu dure depuis trente ans. L'accord de Paris de 2015, le plus avancé en la matière, n'a formulé que des objectifs nationaux indicatifs, préservant ainsi les gouvernements de tout risque judiciaire, même si la société civile hésite de moins en moins à entreprendre des actions en justice contre des gouvernements qui ne se donneraient pas les moyens d'atteindre les objectifs qu'ils se sont eux mêmes fixés.

Les recommandations en discussion au sein de la Convention citoyenne souffrent des mêmes limites. C'est une liste de moyens à mettre en œuvre et beaucoup restent de l'ordre de la recommandation. Le panel de citoyens a été piégé par la commande politique de départ qui leur demandait d'explorer les moyens d'action dans un certain nombre de domaines fixés à l'avance. N'est-il pas étonnant de voir qu'au moment où les pouvoirs établis, économiques, financiers et politiques en viennent à parler de refondation du capitalisme, on enferme les citoyens dans une logique d'énumération de mesures ponctuelles, les privant d'avance d'une approche globale du problème ?



« On ne divisera pas par quatre les émissions de gaz à effet de serre par l'addition de mesures sectorielles. »

On sait depuis trente ans que l'on ne divisera pas par quatre les émissions de gaz à effet de serre par l'addition de mesures sectorielles. C'est vrai au niveau national, c'est vrai aussi au niveau des territoires : à cette échelle aussi, la transition proclamée reste en fait une somme d'initiatives sectorielles. Les rares territoires où une véritable politique de transition a été engagée ont au contraire mis en place des pactes multi-acteurs à long terme et ont entrepris un changement profond de leur logiciel intellectuel et politique.



5.2. La politique des quotas imprime une dynamique d'ensemble qui peut se combiner à des mesures réglementaires.

De nombreuses recommandations en débat à la Convention ont une dimension qui dépasse la transition énergétique et concernent la protection de l'environnement. A ce titre, elles sont complémentaires des quotas. Ceux-ci créent une dynamique d'ensemble mais ne prétendent pas tout résoudre. Prenons l'exemple des déchets : les quotas et leur réduction année après année poussera à leur recyclage pour en récupérer le « contenu carbone » devenu précieux et les contribuables, qui devront avec leurs impôts locaux se voir déduire des points carbone y seront très attentifs. Mais l'envahissement de l'air, des sols et des eaux par des déchets est aussi un problème en soi qui nécessite des mesures spécifiques.

De même, s'il est nécessaire de réglementer l'usage des engrais chimiques et des pesticides pour protéger l'environnement, l'eau, l'air et les sols, le fait que les uns et les autres soient coûteux en « points carbone » déplacera automatiquement les arbitrages en faveur du recyclage des déchets organiques agricoles ou urbains.



5.3. La faisabilité et l'impact effectif des recommandations mises en débat sont sujets à caution.

La plupart des mesures évoquées souffrent de deux défauts : il est loin d'être évident qu'on puisse les imposer en tant que telles ; et leur portée réelle n'est pas mesurée. Prenons deux exemples : se loger ; se déplacer.

Se loger. Le problème de la rénovation des logements anciens se heurte depuis plusieurs décennies à l'absence de rentabilité des investissements correspondants, du fait des prix actuels de l'énergie. Et comme la rénovation ne se généralise pas, la formation des professionnels non plus. Dans ces conditions, imposer la rénovation s'avèrera politiquement difficile et penser que la formation des professionnels palliera l'absence de rentabilité des investissements est illusoire.

Se déplacer. L'auto-partage ne se décrète pas. Par contre la perspective de réduction des quotas donne une prévisibilité qui fera fleurir des start up et solutions innovantes et provoquera à la fois une redistribution des trajets domicile travail et des négociations employeurs-salariés sur la prise en compte des points carbone associés à ces déplacements. C'est toute la logique qui s'en trouve bouleversée, amenant chacun à y contribuer.



5.4. Les quotas et leur réduction d'année en année sont une source décisive d'information et assurent la prévisibilité nécessaire aux décisions des acteurs.

De nombreuses recommandations citoyennes concernent l'information. Elles sont très pertinentes. Si l'on veut faire évoluer les comportements et permettre aux différents acteurs d'investir information et prévisibilité sont essentielles.

L'instauration de quotas et l'affichage de leur réduction année après année induit l'une et l'autre. Le contenu carbone de chaque bien et service devient connu. La nécessité de faire évoluer les modes de production et l'organisation de la société devient explicite. Aujourd'hui, par exemple, faute de prévisibilité, il est difficile de mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi, au sein des entreprises comme à l'échelle des bassins d'emploi. Cette prévisibilité devient la règle avec les quotas. De même, s'il n'est pas en soi inutile de réglementer contre l'obsolescence programmée, l'affichage simple du contenu carbone des produits neufs comparé au contenu carbone d'une réparation pèsera bien plus lourd qu'une simple réglementation car chaque acte d'achat sera directement confronté à l'alternative.



5.5. L'instauration des quotas permettra de trier entre vraies et fausses solutions.

Prenons deux exemples : les circuits courts ; le transport par fer ou par eau. Deux recommandations de bon sens en apparence. Mais il faut néanmoins y regarder d'un peu plus près, données en main.

Les circuits courts. On postule qu'ils sont plus économes en énergie fossile. Est-ce sûr ? Dans une étude qui a marqué les esprits l'Institut Wuppertal avait montré qu'en moyenne les ingrédients d'un pot de yaourt en Allemagne parcouraient plus de 800km. Absurde non ? Donc, vive les circuits courts. Mais en poursuivant la réflexion l'Institut avait fait un important rectificatif : le coût énergétique de l'alimentation est essentiellement lié au mode de production, très secondairement au transport. Or il est loin d'être avéré que « ce qui est produit près de chez soi » soit produit selon des techniques économes en énergie. Pour que ce soit vrai il faut une réduction de la mécanisation, des productions de saison, etc... Il est probablement moins coûteux en énergie de faire venir des tomates d'Andalousie que de les produire à contre saison sur place, en Hollande ou même en Bretagne.

Les transports. Il est légitime de vouloir limiter la pollution des routes et des villes en limitant le transport par camion. Mais l'argument énergétique proprement dit est loin d'être évident. En termes d'émission de CO2 à

la tonne x km transportée, un 36 tonnes chargé est plus proche d'un wagon de chemin de fer qu'il ne l'est d'une camionnette ou a fortiori d'une voiture individuelle parcourant trente km pour aller à l'hypermarché.

Pour tous ces exemples, la traçabilité carbone servira de juge de paix. On saura ce qui relève du fantasme et ce qui reflète la réalité. Les citoyens en feront l'expérience immédiate à travers chacun des achats. Pour reprendre l'exemple des transports, il est à peu près certain que les quotas réduits chaque année vont amplifier la nouvelle révolution des structures commerciales qui s'amorce déjà, combinant commerce de proximité, achats groupés, dissociation entre lieu de consultation des produits et lieu d'entreposage, etc.. Cette révolution se produira par la puissante incitation des points carbone bien plus que par de la réglementation.



« La traçabilité carbone servira instantanément de juge de paix. »



5.6. Introduction de la transition énergétique dans la Constitution ou responsabilité des gouvernants ?

L'une des recommandations en débat à la Convention est d'inscrire la transition énergétique dans la Constitution. Pourquoi pas. Mais la préservation de l'environnement y figure déjà sans que cette inscription ait eu un effet notable. Ce qui paraît plus important c'est l'évolution du droit de la responsabilité et l'élargissement de la responsabilité politique. Comme le faisait observer le journaliste du Monde à la sortie du rapport du Haut conseil au climat, en juin 2019, l'irresponsabilité politique est aujourd'hui totale : on fait des plans, on annonce des cibles, on ne les atteint pas, personne ne démissionne pour autant, personne n'est poursuivi. C'est cette responsabilisation politique, y compris dans sa dimension juridique qu'il faut viser. De même que les procès vont se multiplier contre les entreprises sur la base de la loi sur le devoir de vigilance, de même l'établissement d'un rythme pluriannuel de réduction des quotas engagera la responsabilité des dirigeants politiques. Adopteraient-ils aujourd'hui la totalité des recommandations citoyennes, leur irresponsabilité demeurerait entière. Car la grande mutation de la responsabilité au vingt et unième siècle est de passer d'une responsabilité portant sur les moyens à une responsabilité portant sur les résultats.

